CDC ICI
MONTMAGNY-L'ISLET

# Réflexion collective sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans les MRC de Montmagny et de L'Islet

CDC ICI MONTMAGNY-L'ISLET

# La corporation de développement communautaire ICI Montmagny-L'Islet

Mémoire présenté à madame
**Chantal Rouleau,**
ministre responsable de la solidarité sociale et de l'action communautaire, dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**DÉPOSÉ LE 30 JUIN 2023**

Responsable du dossier, M^me^ Marion Perreault, agente de développement

# TABLE DES MATIÈRES

**1.** Introduction ..... 4

**2.** Qui sommes-nous ? ..... 5

**3.** Méthode de consultation ..... 7

**Enjeu 1 Revenus et emploi** ..... **8**

4.1 Obstacles ..... 9

4.2 Personnes touchées ..... 10

4.3 Pistes d'action et revendications ..... 10

**Enjeu 2 Éducation, familles et personnes aînées** ..... **11**

5.1 Obstacles ..... 13

5.2 Personnes touchées ..... 14

5.3 Pistes d'action et revendications ..... 14

**Enjeu 3 Besoins essentiels** ..... **15**

6.1 Obstacles ..... 17

6.2 Personnes touchées ..... 18

6.3 Pistes d'action et revendications ..... 18

Priorités d'action et d'intervention ..... 18

Les attentes du communautaire en milieu rural ..... 19

L'apport de la participation citoyenne ..... 19

Conclusion ..... 20

Médiagraphie ..... 21

Annexes ..... 23

# 1. Introduction

En 2002, le gouvernement du Québec s'est doté de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, elle vise à « guider la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (Gouvernement du Québec, 2023, paragr. 7). Cette loi a permis l'élaboration de trois plans d'action gouvernementale : Concilier liberté et justice sociale, plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2004-2010), le plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (2010-2015) et le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (2017-2023) (TNCDC, 2023, p. 7). Le gouvernement du Québec étant dans l'élaboration de son 4e plan de lutte à la pauvreté, il a décidé de consulter la population pour avoir son opinion et ses proposition sur le sujet. C'est dans cette foulée que **la corporation de développement communautaire ICI Montmagny- L'Islet procède à la rédaction d'un mémoire présentant la réalité des organismes communautaires évoluant dans les MRC de Montmagny et de L'Islet.** Impliquée au sein des deux tables de développement social, mandatées par les MRC pour administrer les fonds de l'Alliance pour la solidarité issue du Fonds québécois des Initiatives sociales (FQIS), elle juge important de valoriser et promouvoir les opinions, mais aussi les ambitions des acteurs du territoire dans l'élaboration du nouveau plan de lutte à la pauvreté. Regroupant 50 organismes communautaires, sa connaissance des acteurs communautaires locaux justifie l'initiative de la prise en charge de ce travail coconstruit. Cette réflexion collective et cette mise en commun d'expertise permettent l'écriture d'un mémoire présentant une vision globale et intersectorielle du milieu. Ce mémoire présentera les éléments prédominants de l'atelier réflexif tenu le 20 juin 2023 à Saint-Jean-Port-Joli.

### Trois enjeux prioritaires seront d'abord présentés :

**1- Le revenu, l'emploi;**

**2- L'éducation, la famille et les aînés;**

**3- Les besoins essentiels.**

Ils seront analysés selon trois axes distincts; les obstacles, les groupes touchés et les revendications. Dans un deuxième temps, les attentes du milieu communautaire des MRC de Montmagny et de L'Islet face au quatrième plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ainsi que la contribution de la participation citoyenne au cœur de celui-ci seront relatées.

La CDC ICI Montmagny-L'Islet souhaite souligner et remercier la participation du comité consultatif des résidents de la MRC de L'Islet, ainsi que plusieurs directions et intervenant.es du milieu communautaire. La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans leur apport.

## 2. Qui sommes-nous ?

Nous sommes la Corporation de développement communautaire (CDC) ICI Montmagny-L'Islet. **Notre mission est de regrouper des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale pour assurer leur pleine participation au développement socioéconomique des MRC de Montmagny et de L'Islet.** La Corporation regroupe une cinquantaine de membres sur le territoire. Innovante, créative et mobilisatrice, elle s'impose comme un acteur incontournable sur trois dimensions : sociale, économique et environnementale. L'intersectorialité des membres est intrinsèque à la mission d'une corporation de développement communautaire et agit comme levier au développement territorial. Ancrée dans son milieu depuis 2010, elle travaille en partenariat avec des citoyens et des acteurs du milieu municipal, politique, institutionnel et privé au développement des communautés. La CDC travaille au développement d'une communauté **regroupant 28 municipalités** dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.

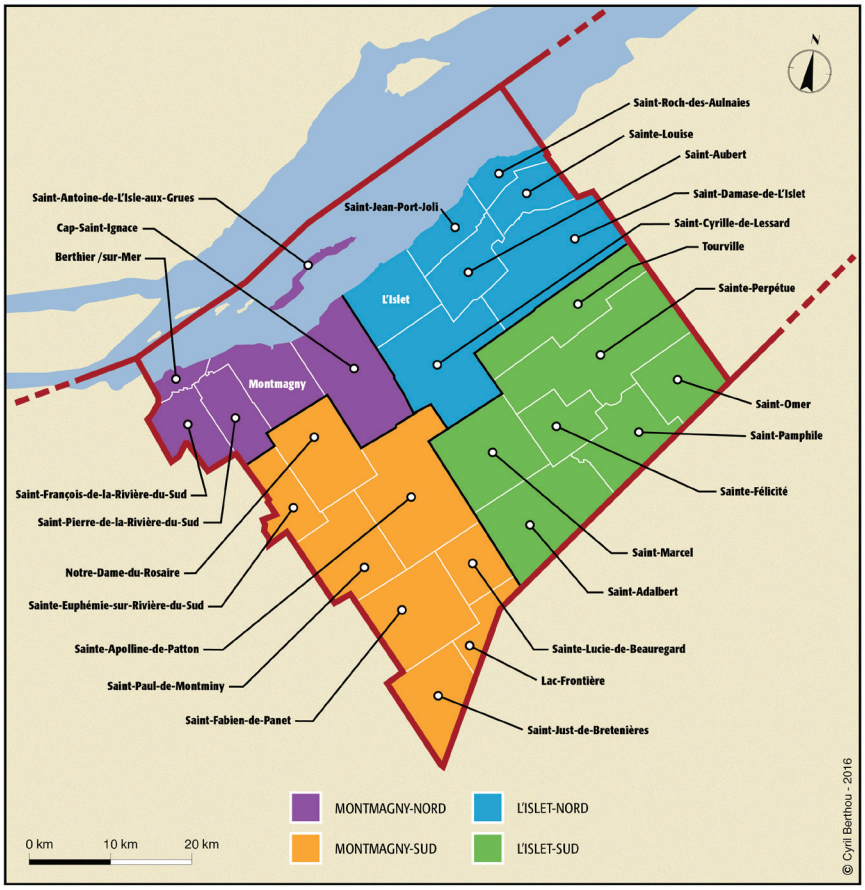


**Notre territoire :**
28 municipalités, 2 MRC,
réparties sur 1898,3 km²

Les principales activités et actions de la CDC sont orientées en fonction des dix volets d'intervention; la concertation, l'information, la consolidation et le développement communautaire, les représentations, le travail en partenariat, le soutien et service aux membres, la formation, le soutien à l'économie sociale et solidaire, la promotion et la recherche.

## LES DIX VOLETS D'INTERVENTION DE LA CDC

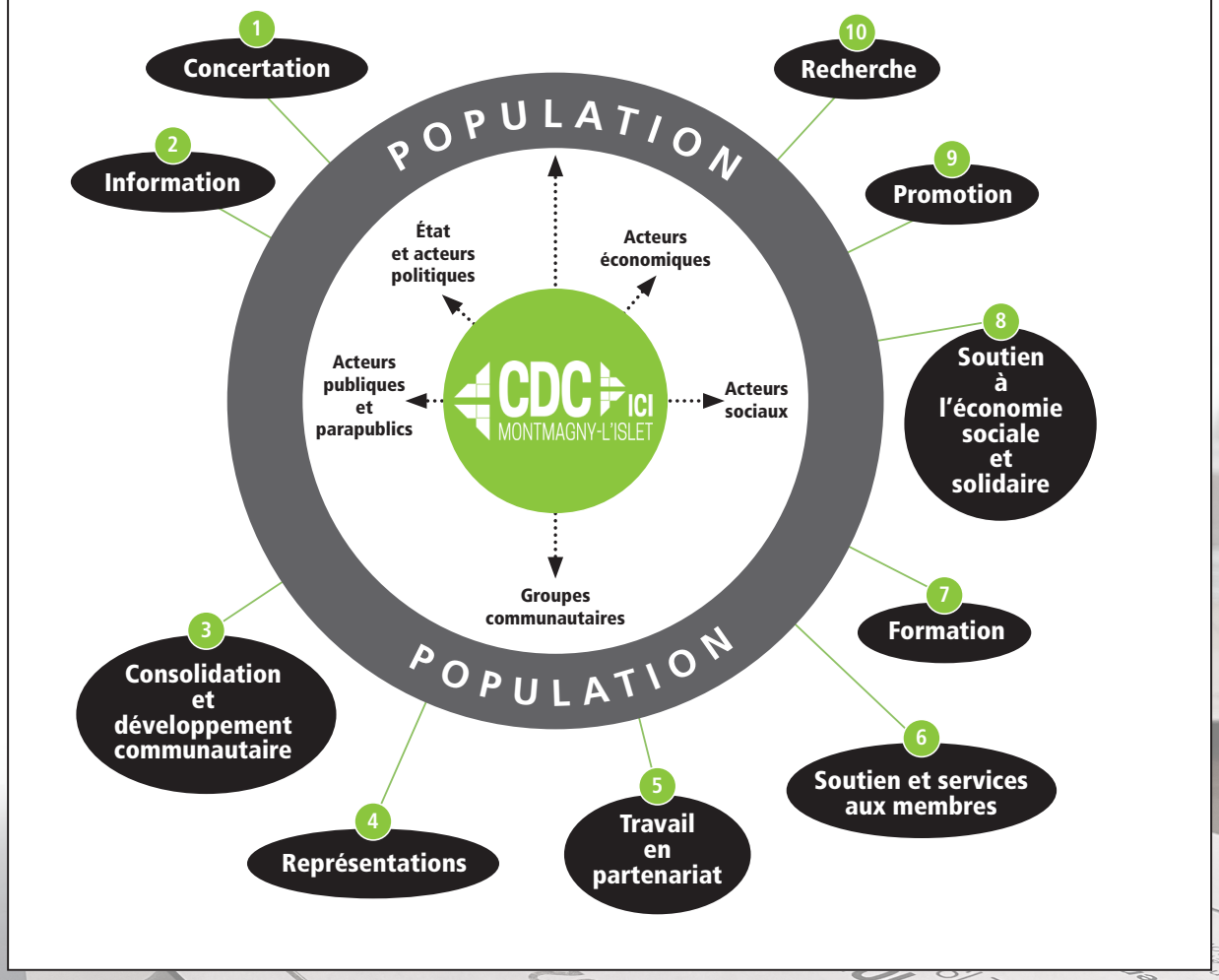

## 3. Méthode de consultation

La corporation de développement communautaire ICI Montmagny-L'Islet a convié les organismes communautaires, leurs équipes de travail, leurs conseils d'administration ainsi que leurs membres à un atelier réflexif. À cette invitation, ont été ajoutés plusieurs expert.es de vécus et partenaires : organisateur communautaire du CISSS de Chaudière-Appalaches, travailleur de rue, travailleuse de milieu en soutien communautaire en logement social et communautaire, etc. Au total, 20 personnes ont répondu à l'appel. L'activité a été divisée en deux ateliers.

**Le premier atelier proposait aux participant.es de réfléchir à trois enjeux touchant la pauvreté.**

- Le revenu et l'emploi
- L'éducation, la famille et les aînés
- Les besoins essentiels (sécurité alimentaire, transport, logement, santé et services sociaux)

Les participant.es étaient invité.es à réfléchir aux enjeux, aux difficultés et aux obstacles liés aux différentes problématiques ci-dessus. Ils devaient ensuite cibler les groupes de la population les plus touchés et finalement proposer des solutions et des revendications à mettre de l'avant dans le 4e plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. (Annexe 1) Les idées ont ensuite été analysées pour faire ressortir les éléments transversaux à tous les groupes de travail. Lors des échanges, les propos étaient vulgarisés, la CDC les a reformulés afin de présenter des revendications concrètes pour le palier local et pour le gouvernement provincial.

**Dans un deuxième temps, les participant.es ont été invités à répondre à trois questions :**

1) Si vous aviez à prioriser 3 champs d'action/d'intervention présentés dans la partie 1 de l'atelier réflexif, lesquels prioriseriez-vous pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ? (revenu, emploi, transport, logement, sécurité alimentaire, éducation, famille, aîné)
2) Quelles sont les attentes du milieu communautaire face au 4e plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ?
3) Décrivez votre vision de l'apport de la participation citoyenne au 4e plan de lutte à la pauvreté.

Elles ont permis de dresser un portrait global des attentes du milieu communautaire face au prochain plan, mais aussi de situer la participation citoyenne au cœur de celui-ci.

# ENJEU 1

## REVENUS ET EMPLOI

Comme le mentionne le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans l'un de ses questionnaires thématiques, les personnes à faible revenu incluent généralement les prestataires d'assistance sociale, mais également les travailleuses et travailleurs à bas salaire, les travailleuses et travailleurs à statut précaire avec charge de famille ainsi que les personnes malades dont l'invalidité n'est pas reconnue ou dont les dépenses médicales dépassent les revenus. On peut notamment penser aux personnes qui bénéficient de l'allocation logement, le crédit d'impôt pour solidarité, l'allocation famille, la prime au travail, etc. Cependant, certaines de ces personnes ne bénéficient pas toujours de ces aides, car elles ne les connaissent pas ou elles ne savent pas comment les obtenir (MESS, 2023a).

**Pour les MRC de Montmagny et de L'Islet :**

- Au Québec, le salaire médiant avant impôt d'un particulier serait de 40 800 $ et pour un ménage de 72 500 $. La MRC de Montmagny présente le revenu médian le plus bas de la région administrative de Chaudière-Appalaches soit 36 400 $ pour un particulier et 58 400 $ pour a MRC de L'Islet, le revenu médian pour un particulier est aussi de 36 400 $, mais de 61 200 $ pour les ménages (Statistique Canada, 2021b).

D'un autre côté, l'accès à un revenu d'emploi constitue un des principaux moyens de sortir de la pauvreté. Cependant, certaines caractéristiques personnelles et sociales font obstacle à l'intégration en emploi. De plus, certaines conditions d'emploi peuvent maintenir certaines travailleuses et certains travailleurs dans la pauvreté. Il faut penser aux emplois précaires, des emplois non conventionnels et qui sont caractérisés par leur statut temporaire ou occasionnel, le manque d'avantages sociaux, l'absence de certaines obligations juridiques, l'absence de certaines protections juridiques, et l'emploi précaire est habituellement associé à un faible revenu. (MESS, 2023a).

**Pour les MRC de Montmagny et de L'Islet :**

- En 2021, la MRC de Montmagny comptait 2465 bénéficiaires de prestations de l'assurance-emploi (Statistique Canada, 2021a).
- En 2021, la MRC de L'Islet comptant 1825 bénéficiaires de prestations de l'assurance-emploi (Statistique Canada, 2021b).
- En 2021, dans la MRC de Montmagny, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans était de 75,8% alors que dans la MRC de L'Islet il est de 76,4%1 (Institut de la statistique du Québec).

[1] Le taux de travailleurs est un indicateur qui a été élaboré par l'ISQ, à partir des statistiques fiscales des particuliers, dans le but de suivre annuellement l'évolution du marché du travail dans les MRC. Il correspond au nombre de travailleurs, exprimé en pourcentage du nombre de particuliers ayant produit une déclaration de revenus (Institut de la statistique du Québec).

## 4.1 Obstacles

Voici les principaux obstacles ayant été ciblés au cœur des MRC de Montmagny et de L'Islet. D'abord, le maintien à l'emploi s'avère être un enjeu prédominant, davantage que l'insertion à l'emploi, considérant la conjoncture du manque de main-d'œuvre. Les jeunes s'exilent vers les centres urbains pour leurs études supérieures et un bon nombre ne revient pas occuper d'emploi dans la région, ce qui accentue la **rareté des ressources humaines qualifiées**. Ensuite, les participants relatent des enjeux de contraintes à l'emploi notamment au niveau des possibilités de conciliation travail et vie personnelle. Que ce soit pour des responsabilités familiales, des rendez-vous médicaux, du soutien psychosocial, les travailleuses et les travailleurs demandent aux employeuses et aux employeurs d'être conciliant ce qui n'est pas toujours le cas pour plusieurs organisations. **La difficulté pour les parents d'accéder à des places en garderie** est aussi présente sur le territoire. Ces réalités éloignent beaucoup de personnes, n'ayant pas de contrainte sévère, du marché de l'emploi. Un autre obstacle est la **précarité des personnes qui travaillent au salaire minimum**, puisque leur revenu ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins de base physiologique; se nourrir, se vêtir, se loger. De plus, les personnes bénéficiaires de l'aide sociale ne perçoivent aucun avantage à un retour à l'emploi, puisqu'ils perdent leurs avantages sociaux, tels que la perte des prestations d'accès aux médicaments et certains services de santé sans frais. Il est aussi important de considérer que les **prestations versées dans le cadre de l'aide sociale par le gouvernement du Québec n'ont pas augmenté proportionnellement à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie, ce qui place des personnes en situation de vulnérabilité dans une détresse économique grandissante**.

Les participant.es en atelier de travail

## 4.2 Personnes touchées

Les personnes les plus touchées par les enjeux liés à l'emploi et au revenu sont les femmes, les aînés, les personnes immigrantes, les personnes sur l'aide sociale et la solidarité sociale ainsi que les personnes vivant avec des contraintes à l'emploi. À ceux-ci s'ajoutent les personnes travaillant au salaire minimum.

## 4.3 Pistes d'action et revendications

- Favoriser le travail en partenariat entre les différents acteurs locaux et les employeurs pour promouvoir les apports de la conciliation vie personnelle et travail au sein de leur organisation.
- Bonifier les opportunités de travail encadré à domicile.
- Bonifier le financement des projets en employabilité.
- Bonifier les prestations pour l'intégration et le maintien en emploi.
- Diminuer les restrictions liés aux permis de travail fermés (abolir le permis de travail fermé) des travailleurs immigrants.
- Instaurer le seuil de revenu minimum garanti.
- Favoriser des mesures encourageant les aînés à travailler, selon leurs capacités, sans risque d'amputer leurs pensions.
- Soutenir l'action communautaire en augmentant le financement récurrent des organismes communautaires.

## ENJEU 2

# ÉDUCATION, FAMILLES ET PERSONNES AÎNÉES

Selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'éducation joue un rôle fondamental pour prévenir et combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit d'un facteur de protection important. À l'inverse, une faible littératie ou un manque d'éducation peut nuire, voire compromettre, le recours et la participation à certains services. L'éducation permet de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Actuellement, la rareté de la main-d'œuvre et l'attractivité du marché du travail représentent également un risque de décrochage. Il est important de continuer à valoriser les différents parcours de formation, que celle-ci soit professionnelle, collégiale ou universitaire (MESS, 2023b).

**Pour les MRC de Montmagny et de L'Islet :**

- Le territoire compte 18 écoles publiques, autant primaires que secondaires. Sur celles-ci, 11 ont un rang décile de plus de 7 sur une échelle de 1 à 10. Le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. Sur les 11, trois écoles ont un rang décile de 10 (Gouvernement du Québec, 2022).
- En 2016, 21 % des adultes (25-64 ans) de la MRC de Montmagny sont sans diplôme d'études (CISSS-CA, 2021a) et 22% dans la MRC de L'Islet (CISSS-CA, 2021b). En comparaison, le taux à l'échelle provinciale est de 13,3% (Gouvernement du Québec).
- La Fondation pour l'alphabétisation a réalisé une étude dressant un portrait de la littératie au Québec. Les MRC de L'Islet et de Montmagny figurent parmi les pires de la province. En effet, plus de 60% de la population n'est pas en mesure de lire un texte de niveau 3 du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (Fondation pour l'alphabétisation, 2021).

Différentes mesures ont été mises en place pour soutenir les familles telles que les centres de la petite enfance, la contribution réduite pour les services de garde, l'Allocation-famille, le Régime québécois d'assurance parentale, le crédit d'impôt pour une personne proche aidante en sont quelques exemples. Plus les familles vivent des conditions défavorables, plus elles risquent de se retrouver dans une situation de marginalisation et d'isolement et de s'éloigner du marché du travail (MESS, 2023b).

**Pour les MRC de Montmagny et de L'Islet :**

- En 2016, la MRC de Montmagny comptait 2110 familles avec des enfants. 24% de ses familles sont des familles monoparentales (CISSS-CA, 2021a). Pour la MRC de L'Islet, il y avait 1640 familles avec des enfants et 21% de celles-ci sont des familles monoparentales. Ces pourcentages se situent dans la moyenne régionale et provinciale (CISSS-CA, 2021b).

En ce qui a trait aux aînés, après 65 ans, les conditions de vie et leurs besoins évoluent, entre autres en matière de soutien à domicile, d'adaptation du logement, d'accès aux soins de santé et aux médicaments, de soutien du revenu et de maintien en emploi. Pour de nombreuses personnes âgées, notamment celles n'ayant pu se préparer à la retraite en raison de l'insuffisance de revenus ou d'une participation limitée au marché du travail, les prestations gouvernementales, comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, deviennent leurs principales sources de revenus (MESS, 2023b).

**Pour les MRC de Montmagny et de L'Islet :**

- En 2016, dans la MRC de Montmagny, 25,9 % de la population avait plus de 65 ans, ce qui est au-dessus de la moyenne provinciale qui se situe à 18,3%. 27 % des aînés de la MRC vivent seuls (CISSS-CA, 2021a). Dans la MRC de L'Islet, 25 % de la population avait plus de 65 ans et 25% de ceux-ci vivent seuls (CISSS-CA, 2021b).

## 5.1 Obstacles

L'accès à l'éducation dans la MRC de L'Islet est un enjeu préoccupant, puisque le centre de formation professionnelle le plus près est situé dans la ville de Montmagny. Pour les centres d'études collégiales, les sites d'enseignement à proximité sont situés à Montmagny et à La Pocatière. **Les jeunes étudiants résidants dans le sud de la MRC de L'Islet doivent accepter de faire plus d'une heure de voiture par jour pour se rendre à l'école ou encore déménager dans une nouvelle MRC**. Ces options représentent des **coûts substantiels** pour plusieurs familles. Le Cégep de La Pocatière et son campus à Montmagny sont de petits centres d'enseignement collégial qui offrent peu de programmes. Les jeunes se voient donc dans l'obligation de déménager vers les centres urbains, d'opter pour des domaines d'étude de second choix ou encore de ne pas accéder aux études supérieures ou professionnelles et de directement s'orienter vers le marché de l'emploi. **L'endettement qui peut découler des études est aussi un frein à l'obtention de diplôme pour plusieurs jeunes de la région. D'un autre côté, les possibilités de retour aux études pour les parents sont extrêmement complexes** sur le territoire en raison de l'éloignement physique des centres d'enseignement et de la conciliation étude et vie familiale.

De plus, certains parents et familles sont peu outillés pour composer avec les difficultés rencontrées par leur jeune. Les méthodes telles que le renvoi des jeunes à la maison lors de comportements dérangeants, accentue l'éloignement du jeune de son milieu scolaire. **L'accès à des professionnels pour les jeunes est aussi un enjeu à prendre en considération, notamment en raison de l'éloignement géographique des centres de service**.

Par ailleurs, **le taux d'alphabétisation des MRC de Montmagny et de L'Islet est situé sous la moyenne provincial**. Ce problème social résultant de la faible scolarisation des habitants du territoire cause entre autres une difficulté d'accès au service et à l'information. Les communiqués, les dépliants ou les publicités sont pour la plupart informatisés et demandent une certaine littératie.

**Les aînés rencontrent aussi des difficultés sur le territoire**. L'accès à des activités de loisirs est difficile pour eux puisqu'ils ne connaissent pas les services existants qui pourraient leur venir en aide tels que le transport collectif et adapté, les organismes de loisirs pour les personnes âgées, AQDR, CAB, etc. Les partenaires observent aussi un phénomène de « balkanisation »des aînés qui se décrirait comme l'action de regrouper les personnes âgées ensemble à l'écart de la société. Les intervenants auprès des personnes aînées disent remarquer beaucoup « d'auto-âgisme[2] » au sein de la population.

[2] Phénomène nourri par les représentations (médiatiques, entre autres), les discours (politiques, médicaux, scientifiques, par exemple) et les interactions entre les individus et les groupes sociaux. En soi, l'auto-âgisme représente donc l'une des conséquences de l'âgisme (GIRA, paragr. 1).

## 5.2 Personnes touchées

Les personnes les plus touchées sont les enfants, les parents, les familles, les aînés et les adultes effectuant un retour aux études ou au travail.

## 5.3 Pistes d'action et revendications

- Favoriser les concertations locales entre les acteurs des milieux communautaires pour répondre aux besoins en éducation, des familles et des aînés.
- Favoriser les projets innovants et concertés mettant de l'avant une perspective intergénérationnelle.
- Déployer un filet social autour des jeunes démontrant des difficultés de maintien dans le système scolaire.
- Travailler à la gratuité scolaire complète.
- Contribuer à la lutte contre les préjugés en favorisant l'implication citoyenne.
- Promouvoir tous les domaines d'étude et les formations professionnelles.
- Soutenir l'éducation des jeunes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.
- Prévenir la pauvreté chez les aînés en instaurant une assurance-médicaments complète.
- Favoriser l'accès à l'information pour les personnes démontrant une faible littératie.
- Soutenir financièrement les parents dans leur démarche de retour aux études et soutenir la conciliation vie familiale et étude.
- Augmenter l'accessibilité à la garderie.

## ENJEU 3

# BESOINS ESSENTIELS

**La sécurité alimentaire** implique un accès physique et économique à la nourriture qui repose sur quatre piliers : la disponibilité des denrées alimentaires, l'accès à l'alimentation, l'utilisation des aliments et la stabilité alimentaire. L'insécurité alimentaire se définit comme un accès inadéquat ou incertain aux aliments, notamment en raison d'un manque de ressources financières ou de l'éloignement géographique (MESS, 2023c).

**Sur le territoire de la MRC de Montmagny et de L'Islet :**

- Trois organismes communautaires offrent des services de dépannage alimentaires : la Soupe au bouton, la Maison La Frontière et le Centre d'Entraide familiale de la MRC de Montmagny. En 2021-2022, c'est plus de 67 000 kilos de denrées issues des cueillettes locales qui ont transité par l'organisme Soupe au bouton (Soupe au bouton). En 2021-2022, la Maison La Frontière a distribué plus de 123 075 kilogrammes de denrées (Maison La Frontière).

Se déplacer est également un besoin essentiel. Que ce soit pour satisfaire ses besoins de base, pour être en mesure d'exercer des activités économiques, comme se rendre au travail, pour maintenir des liens de sociabilité ou pour se divertir, le transport est un enjeu incontournable (MESS, 2023c).

- Sur le territoire, le transport collectif de la MRC de L'Islet est pris en charge par Accès-L'Islet et il s'occupe aussi du transport adapté du nord de la MRC de L'Islet. Transport adapté L'Islet-Sud prend en charge le transport adapté dans le sud de la MRC de L'Islet. Finalement, transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny s'occupe des deux services dans la MRC de Montmagny.

De plus, toute privation d'un logement adéquat à un prix abordable risque d'entraîner des conséquences majeures sur la qualité de vie, le bien-être et la santé des personnes et des familles. Pour certaines familles, l'accès à une habitation dépend de programmes gouvernementaux d'aide au logement ou de l'admissibilité à des logements sociaux, dont les loyers sont déterminés en fonction des revenus (MESS, 2023c).

- En 2016, 1 515 ménages consacrent 30% ou plus aux frais de logement dans la MRC de Montmagny. De 29% à 96% des logements sont occupés par des propriétaires, 96% dans la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud (CISSS-CA, 2021a).
- En 2016, 865 ménages consacrent 30% ou plus aux frais de logement dans la MRC de L'Islet. De 54% à 93% des logements sont occupés par des propriétaires dans la MRC de L'Islet (CISSS-CA, 2021b).
- Certaines municipalités des MRC de Montmagny et de L'Islet n'ont donc pratiquement pas d'offre locative.
- La MRC de L'Islet compte 70 logements de type habitation à loyer modique (HLM) pour les familles et 131 logements HLM pour personnes retraitées pour un total de 201 logements. La MRC de Montmagny compte 62 logements HLM pour les familles et 99 logements HLM pour les personnes âgées pour un total de 161 (Société d'habitation du Québec, 2023).

## 6.1 Obstacles

### Sécurité alimentaire

Au cours des dernières années, dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, plusieurs services de cafétéria ont été suspendus. Les services de repas pour les jeunes sont donc interrompus ce qui augmente l'insécurité alimentaire auprès de cette clientèle. De plus, **l'inflation du coût des denrées alimentaires additionné à leur éloignement géographique augmente considérablement les dépenses liées à l'alimentation**. Un autre problème qui s'observe principalement chez les personnes âgées est l'incapacité à répondre à ses besoins alimentaires de façon autonome en raison d'une méconnaissance des concepts de base liés à la cuisine. L'offre de service alimentaire de proximité est très faible dans les MRC notamment au sud de celles-ci.

Les MRC de Montmagny et de L'Islet étant un territoire vaste, le transport est un enjeu majeur à l'obtention de service. Fragmenté en 3 organismes différents, **il est difficile de se déplacer du sud au nord au sein d'une MRC, mais aussi entre les deux MRC**. Les services de transport collectif sont encore trop peu connus au sein du territoire et il y a des préjugés face à l'utilisation de ceux-ci. « Ce service transport est pour les personnes âgées, ce n'est pas pour moi ! ».

Comme presque toutes les régions du Québec, **les MRC de Montmagny et de L'Islet sont elles aussi touchées par la crise du logement**. Il y a présentement une très faible offre locative tant au privé que dans les habitations sociales. **Les coûts de location sont exorbitants et inaccessibles pour les personnes vivant en situation de pauvreté**. Certains propriétaires discriminent les bénéficiaires de l'aide social, les familles ou encore les groupes de la population marginalisés. Actuellement, il est possible de trouver sur les réseaux sociaux des **locations de chambre à 610 $ par mois ou encore un 4 et demi pour 1 056$ par mois**. Enfin, les habitations à loyer modique ne sont pas adaptées au besoin des aînés, notamment pour les personnes à mobilité réduite. De plus, il y a une forte stigmatisation face aux personnes qui habitent en logements sociaux et communautaires.

## 6.2 Personnes touchées

Les personnes les plus touchées sont les personnes âgées, les familles, les personnes seules, les personnes immigrantes, les personnes ayant des animaux, les personnes sans voiture et les personnes à faible revenu.

## 6.3 Pistes d'action et revendications

- Offrir de l'éducation populaire sur l'autonomie alimentaire.
- Promouvoir les services communautaires offerts à la population.
- Promouvoir l'importance d'investir en logement social auprès des municipalités et des MRC.
- Proposer des modifications au règlement d'urbanisme pour permettre la création de logements sociaux à l'échelle locale.
- Contribuer à la lutte contre les préjugés.
- Instaurer des partenariats entre le MESS et MTQ pour favoriser l'accès au transport pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Faciliter l'accès à la régie du logement pour les locataires vivant des difficultés avec leur propriétaire.
- Investir pour améliorer les logements sociaux actuels.
- Investir pour augmenter les chantiers de logements sociaux.
- Faciliter l'accès aux logements sociaux par l'assouplissement des critères d'admissibilité.
- Assouplir la règlementation pour les programmes de transport dans les milieux ruraux et dans les grands territoires présentant une faible densité de population.
- Faciliter et favoriser les programmes permettant le transport inter-MRC.

### Priorités d'action et d'intervention

Les participant.es à la consultation publique ont dû déterminer les orientations prioritaires à mettre de l'avant dans le 4e plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

**1) L'éducation**

**2) Le revenu et l'emploi**

**3) Le transport**

**4) Le logement**

## Les attentes du communautaire en milieu rural

Issus de différentes professions du milieu communautaire, les participant.es ont pu mettre en commun leur attente vis-à-vis le 4e plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les directions, les chargé.es de projet, les travailleuses et travailleurs de proximité, les citoyennes et citoyens engagé.es ainsi que les intervenantes et intervenants ont pu cibler ce qu'ils jugeaient prioritaire pour permettre de lutter contre la pauvreté à l'échelle locale. Voici les attentes du milieu communautaire des MRC de Montmagny et de L'Islet :

**Voici les attentes du milieu communautaire des MRC de Montmagny et de L'Islet :**

- une hausse du financement récurrent à la mission pour les organismes communautaires;
- la décentralisation de l'application du plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- la réduction de la stigmatisation face à la pauvreté, travailler à la lutte aux préjugés;
- le financement des projets existants ayant des effets positifs et tangibles sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- la valorisation de l'apport du milieu communautaire dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- une approche orientée vers la reconnaissance des particularités des milieux ruraux (approche territoriale);
- de la souplesse dans les critères d'admissibilité pour le financement.

## L'apport de la participation citoyenne

La participation citoyenne se définit comme une prise de conscience de ses besoins et de ceux de sa communauté qui mène le citoyen à poser des actions, ponctuelles ou régulières, individuelles ou collectives, afin de transformer son milieu en vue de l'améliorer (Citoyenneté jeunesse, 2014). Les citoyennes et citoyens impliqué.es ont pu mettre de l'avant leur vision face à leur apport au quatrième plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. À la suite des discussions, la nature de leur implication se matérialise selon trois axes principaux; les consultations pour les orientations provinciales, la réflexion des actions/moyens à privilégier et le déploiement des projets au niveau local.

**La population souhaite :**

- être sondée directement dans son milieu plutôt qu'au sein d'instances de concertation;
- une meilleure inclusion des citoyens aux prises de décisions collectives, à l'aide de focus group, par exemple;
- être écoutée et entendue dans la réalisation du 4e plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- être tenue informée des activités de mobilisation et du déploiement des projets locaux.

## Conclusion

En conclusion, cet atelier de réflexion collective a permis de réfléchir à plusieurs enjeux interreliés propres à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. L'éducation, les revenus, le transport et le logement sont des axes prioritaires pour diminuer les effets de la pauvreté. Les citoyennes et les citoyens souhaitent être impliqués et être entendus dans la réflexion de projets touchant directement leur parcours de vie. Convaincu par les actions réalisées dans le cadre du PAGIEPS, le milieu communautaire est optimiste face au 4e plan. Les nouvelles orientations proposées dans ce mémoire permettront des solutions concertées et adaptées au contexte actuel. La pauvreté économique et l'exclusion économique ne prennent pas de recul, les MRC de Montmagny et de L'Islet souhaitent un plan ambitieux répondant à l'évolution des problématiques sociales qui découle de ces insécurités financières.

# Médiagraphie


Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. (2021a). 3e caractérisation de nos communautés locales de Chaudière-Appalaches : MRC de Montmagny.
https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/Professionnels__M%C3%A9decins_et_partenaires/Pr%C3%A9vention_promotion/Caract%C3%A9risation_des_communaut%C3%A9s/Documents/2021/6-DOC_Caracterisation_MRC_de_Montmagny_2021-09-02.pdf

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. (2021b). 3e caractérisation de nos communautés locales de Chaudière-Appalaches : MRC de L'Islet.
https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/Professionnels__M%C3%A9decins_et_partenaires/Pr%C3%A9vention_promotion/Caract%C3%A9risation_des_communaut%C3%A9s/Documents/2021/3-DOC_Caracterisation_MRC_de_L_Islet_2021-09-02.pdf

*Être son pire ennemi : l'autoâgisme.* La Grande interaction pour rompre avec l'âgisme.

L'âgisme envers soi-même – Grande interaction pour rompre avec l'âgisme (rompreaveclagisme.ca)

Fondation pour l'alphabétisation. (2021). *Carte de l'évolution du niveau de la littératie par MRC entre 2016 et 2021.*
https://fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2023/02/FPAL36_AlphaReussite6_Carte_MRC_Comparaison2016-2021_20230207.pdf

Gouvernement du Québec. (2022). *Indices de défavorisation des écoles publiques 2021-2022.* (Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISSN 1913-3383).
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Indices-defavorisations_2021-2022.pdf

Gouvernement du Québec. (2023, 1 avril). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.
https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-7

Institut de la statistique du Québec. *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.*
https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region

Maison La Frontière. (2020). *Mission.*
https://maisonlafrontiere.com/mission/

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023a). *Questionnaire thématique : Revenus et emploi.*
https://consultation.quebec.ca/processes/consultationpauvrete/f/178/

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023b). *Questionnaire thématique : Éducation, Famille et Personnes aînées.*
https://consultation.quebec.ca/processes/consultationpauvrete/f/178/

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023c). *Questionnaire thématique : Besoins essentiels.*
https://consultation.quebec.ca/processes/consultationpauvrete/f/178/

Société d'habitation du Québec. (2023). *Répertoire des organismes.*
http://www.habitation.gouv.qc.ca/repertoire/organisme/oh_de_region_montmagny.html

Soupe au bouton. (2022). *Aide alimentaire.*

https://soupeaubouton.ca/services

Statistique Canada. (2023a). *Recensement de la population de 2021 : Montmagny, Municipalité régionale de comté.*

https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Montmagny&DGUIDlist=2021A00032418&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0

Statistique Canada. (2023b). *Recensement de la population de 2021 : L'Islet, Municipalité régionale de comté.*

https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=L%27Islet&DGUIDlist=2021A00032417&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&HEADERlist=0

Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec. (2014). *Cadre de référence : la participation citoyenne et les forums jeunesse régionaux.*

https://citoyennetejeunesse.org/wp-content/uploads/2014/11/Cadre-de-reference-en-participation-citoyenne.pdf

Table Nationale des corporations de développement communautaire. (2023). *Entre responsabilité publique et prise en charge collective : un équilibre à atteindre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* [Mémoire déposé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale].

https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2023/05/TNCDC_MemoirePlandelutte-VF-1.pdf

# Annexe 01

## Tableau 1 pour prise de notes en atelier

Numéro de la table :
Animateur.trice :

| Atelier réflexif sur le 4e plan de lutte à la pauvreté (Activité 1) | | |
|---|---|---|
| Thème abordé : | | |
| Enjeux/Obstacles/Difficultés | Groupes de la population touchés | Solutions/Revendications |
| | | |

# Annexe 02

## Tableau 2 pour prise de notes en atelier

Numéro de table :
Animateur.trice :

| Atelier réflexif sur le 4e plan de lutte à la pauvreté (Activité 2) |
|---|
| A) Si vous aviez à prioriser 3 champs d'action/d'intervention présentés dans la partie 1 de l'atelier réflexif, lesquels prioriseriez-vous pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ? (revenu, emploi, transport, logement, sécurité alimentaire, éducation, famille, aîné) |
| 1)<br><br>2)<br><br>3) |
| B) Quelles sont les attentes du milieu communautaire face au 4e plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ? |
| |
| C) Décrivez votre vision de la place de la participation citoyenne dans le 4e plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. |
| |

318-26, rue Verreault, Saint-Jean-Port-Joli  G0R 3G0
418 358-0648
icimontmagnylislet@gmail.com

**www.cdcicimontmagnylislet.com**